



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RIIONE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'utilité publique, de la concertation
et de l'environnement

Section Enquêtes publiques et Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du **20 JUIL. 2017** sera procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire déposée par la société «SAS Parc Solaire du Talagard» pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque de 5,8MW comprenant des panneaux photovoltaïques, une clôture, un poste de livraison et trois postes de transformation sur un terrain sis, lieu-dit «Talagard», à Salon de Provence.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera **du 04 septembre au 05 octobre 2017** inclus, en mairie de Salon de Provence - Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement- Immeuble Le Septier (2ème étage) – Rue Lafayette- 13300 Salon-de-Provence, siège de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier, et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) ;
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact: se présenter au bureau n°429 ou 431) ;
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Salon-de-Provence>.
- adresser ses observations par correspondance postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante: projetparcsolaire@salon-de-provence.org Elles seront annexées dans les meilleurs délais au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête, et consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Monsieur Michel RICHARD, Géomètre expert, Ingénieur ESGT, en activité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, et recevra les observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants:

- Lundi 04 septembre 2017	de 9h00 à 12h00
- Mardi 12 septembre 2017	de 14h00 à 17h00
- Mercredi 20 septembre 2017	de 9h00 à 12h00
- Jeudi 28 septembre 2017	de 14h00 à 17h00
- Jeudi 05 octobre 2017	de 14h00 à 17h00

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Salon-de-Provence et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le Préfet des Bouches-du-Rhône, en application des articles L422-2b et R422-2 du code de l'urbanisme.

Le pétitionnaire porteur du projet est la société « SAS Parc Solaire du Talagard» (Contact: Mme RAYMOND Tel: 04 42 53 53 84)

Fait à Marseille, le **20 JUIL. 2017**

Pour le Préfet

Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement


Patrick PAYAN